

N/Réf : 6640 Paris, le 19 mai 2020

Type : Marchandises
Contact : Françoise Antignac
Tél : 01.53.53.02.40

France : coronavirus – levée des interdictions de circuler Ascension et pentecôte

Les interdictions de circulation sont levées pour certains types de marchandises (arrêté du 18 mai JO du 19 mai)

- du mercredi 20 mai 2020 16 heures jusqu'au jeudi 21 mai 2020 24 heures
- du dimanche 31 mai 2020 22 heures jusqu'au lundi 1er juin 2020 24 heures pour les véhicules suivants :
- véhicules transportant exclusivement des denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à l'hygiène et à la santé humaine ou animale, ainsi que tous produits, matières ou composants nécessaires à leur élaboration, leur fabrication et leur mise à disposition ;
- véhicules transportant des matériaux, produits, équipements, engins, outils, carburants et fluides dans le cadre de la réalisation d'ouvrages de travaux publics, dans le cadre de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments tertiaires, industriels, commerciaux ou d'équipements publics ainsi que dans le cadre de construction ou de rénovation d'habitations collectives ou d'ensembles d'habitations ;
- véhicules transportant, en sortie de processus industriel, des produits manufacturés, ainsi que tous produits, matières ou composants nécessaires à leur élaboration, leur fabrication et leur mise à disposition ;
- véhicules transportant des colis dans le cadre des activités de messagerie.

Le retour à vide de ces véhicules est autorisé durant les périodes de levée d'interdiction

Rappel: Déménagement: (arrêté du 11 mai 2020 JO du 12 mai 2020)

Levée de l'interdiction de circulation pour les véhicules effectuant des <u>déménagements</u> :

- -du mercredi 20 mai 2020, 16 heures, jusqu'au jeudi 21 mai 2020, 24 heures,
- du dimanche 31 mai 2020, 22 heures, jusqu'au lundi 1er juin 2020, 24 heures,
- Le retour à vide de ces véhicules est autorisé durant les périodes de levée d'interdiction